

LES PASSAGERS DE CONDUCTEURS EN ÉTAT D'IVRESSE

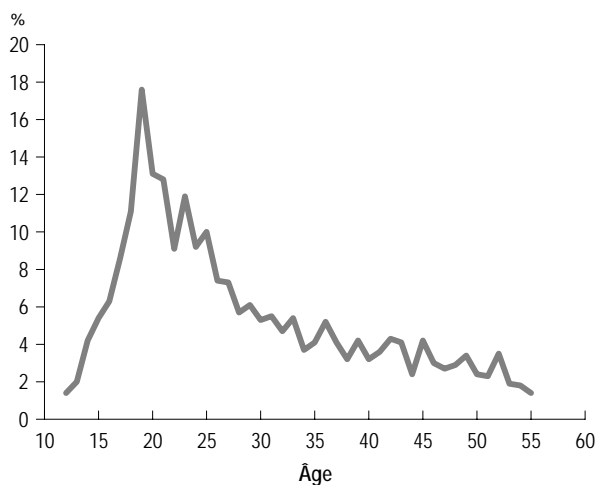
par Claudio E. Pérez

Une assez faible proportion de Canadiens ont déclaré avoir un jour pris place dans un véhicule conduit par une personne ayant trop bu. C'est ce que révèlent les données de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) de 2000-2001. Il s'agit de données tirées du module optionnel de l'enquête auquel ont souscrit l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Ainsi, à peine plus de 4 % des résidents de 12 ans et plus de ces six provinces ont dit avoir été le passager d'un conducteur leur donnant l'impression d'avoir trop bu. Un peu plus de la moitié (57 %) de ces passagers étaient de sexe masculin (données non présentées). Le groupe des 15 à 29 ans est celui pour lequel la probabilité de monter dans une voiture conduite par une personne en état d'ivresse est la plus forte, la proportion culminant à 18 % pour les personnes de 19 ans.

Provinces participantes

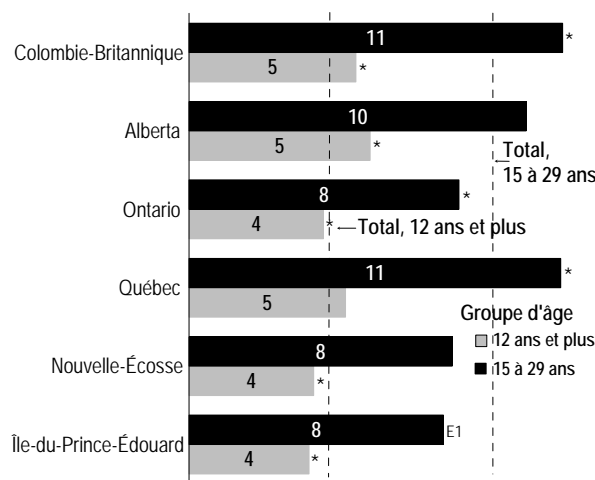
En Colombie-Britannique et en Alberta, les pourcentages

Pourcentage de personnes ayant été le passager d'un conducteur en état d'ivresse l'année précédente, selon l'âge



Source des données : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2000-2001 (Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Québec, Ontario, Alberta et Colombie-Britannique)

Pourcentage de personnes ayant été le passager d'un conducteur en état d'ivresse l'année précédente, selon la province et le groupe d'âge



Sources des données : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2000-2001 (Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Québec, Ontario, Alberta et Colombie-Britannique)

* Valeur significativement différente de la moyenne observée pour les six provinces participantes.
E1 Coefficient de variation compris entre 16,6 % et 25,0 %

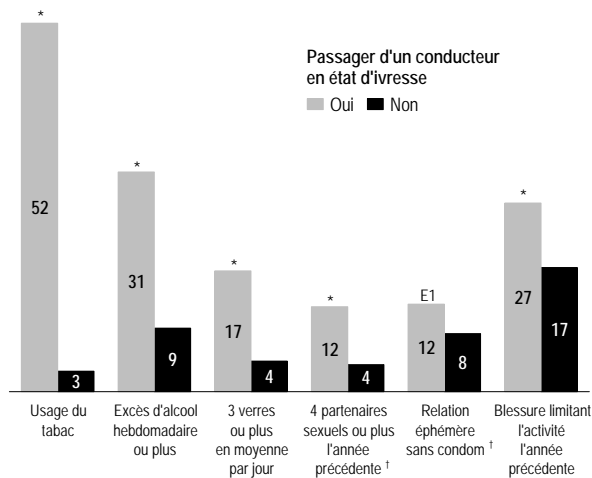
de personnes de 12 ans et plus ayant été le passager d'un conducteur en état d'ivresse sont significativement plus élevés que la moyenne observée à l'endroit des six provinces participantes. En outre, la Colombie-Britannique et le Québec se distinguent par des proportions supérieures à la moyenne de jeunes de 15 à 29 ans s'étant trouvés dans un véhicule conduit par une personne ayant trop bu. Or de tels résultats à l'égard de la Colombie-Britannique semblent contredire d'autres données selon lesquelles des comportements favorables à la santé et à faible risque sont généralement associés aux résidents de cette province. Ainsi, la prévalence de l'usage du tabac en Colombie-Britannique est la plus faible observée au Canada et les taux d'activité physique sont parmi les plus élevés (données non présentées).

Comportements à risque

Monter dans un véhicule dont le conducteur semble

être ivre peut certes s'avérer risqué. Les jeunes qui ont vécu une telle expérience étaient également plus susceptibles d'adopter d'autres comportements posant des risques pour la santé, tels que l'usage du tabac, la consommation abusive d'alcool ou des rapports sexuels avec de multiples partenaires. Les jeunes de 15 à 29 ans qui avaient été le passager d'un conducteur en état d'ivresse étaient quatre fois plus susceptibles que les autres (17 % contre 4 %) de boire, en moyenne, au moins trois boissons alcoolisées par jour. Ils étaient en outre plus susceptibles de fumer et d'avoir eu au moins quatre partenaires sexuels l'année précédente.

Pourcentage de personnes de 15 à 29 ans ayant déclaré certains comportements

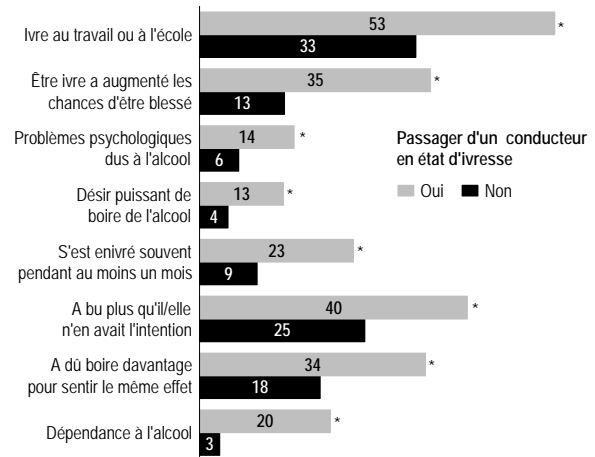


Source des données : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2000-2001 (Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Québec, Ontario, Alberta et Colombie-Britannique)
 † Question posée uniquement à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario et en Alberta.
 * Valeur significativement différente de l'estimation observée pour la catégorie « non » (p < 0,05).
 E1 Coefficient de variation compris entre 16,6 % et 25,0 %.

Dépendance à l'alcool

Plus de la moitié (53 %) des jeunes de 15 à 19 ans qui sont montés dans un véhicule conduit par une personne en état d'ivresse ont dit avoir eux-mêmes été ivres ou avoir souffert de l'excès d'alcool au travail ou à l'école. En outre, 40 % avaient, à l'occasion, consommé plus d'alcool qu'ils n'en avaient eu l'intention au départ. Les proportions

Pourcentage de personnes de 15 à 29 ans ayant déclaré certains comportements et expériences liés à l'alcool



Source des données : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2000-2001 (Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Québec, Ontario, Alberta et Colombie-Britannique)
 * Valeur significativement différente de l'estimation observée pour la catégorie « non » (p < 0,05).

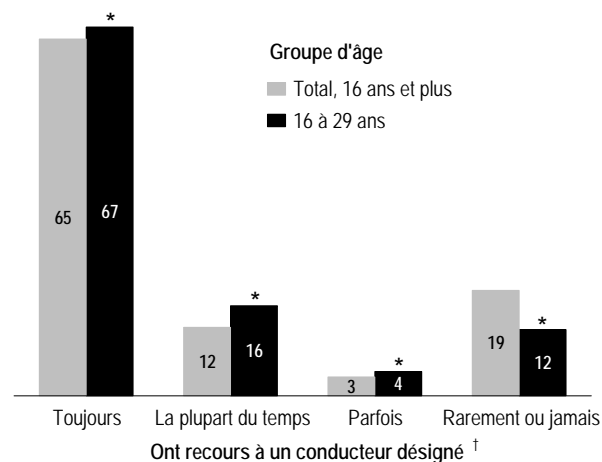
correspondantes sont de 33 % et 25 %, respectivement, pour ceux qui n'ont pas déclaré s'être trouvés dans un véhicule conduit par une personne en état d'ivresse l'année précédente. En ce qui concerne la dépendance probable à l'alcool, les proportions sont de 20 % pour ceux qui avaient été passager d'un conducteur en état d'ivresse et de 3 % pour ceux qui ne l'avaient pas été.

Conducteurs désignés

Près des deux tiers (65 %) des conducteurs de 16 ans et plus titulaires d'un permis de conduire ont déclaré qu'ils veillaient « toujours » à ce qu'un conducteur soit désigné lors de sorties avec des parents ou des amis dans un endroit où de l'alcool sera consommé. Une telle mesure était également prise « la plupart du temps » par 12 % des conducteurs, et « parfois » par 3 % d'entre eux. Cependant, 19 % ont dit n'avoir que « rarement » ou « jamais » un conducteur désigné (données non présentées).

Parmi le groupe des 16 à 29 ans, 67 % ont déclaré qu'ils s'assuraient « toujours » ou « la

Pourcentage de personnes qui ont recours à un conducteur désigné



Source des données : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2000-2001 (Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Québec, Ontario, Alberta et Colombie-Britannique)
 † Personnes titulaires d'un permis de conduire qui ont déclaré sortir avec l'intention de consommer de l'alcool.

* Valeur significativement différente de l'estimation observée pour le total ($p < 0,05$).

plupart du temps » de disposer d'un conducteur désigné. Une telle pratique tient peut-être en partie aux exigences qu'imposent les autorités de certaines provinces aux jeunes conducteurs. Ainsi, ces derniers doivent, pendant quelques années après l'obtention du permis de conduire, s'astreindre à ne pas consommer d'alcool lorsqu'ils conduisent, autrement dit leur taux d'alcool dans le sang doit être nul¹.

Claudio E. Pérez (Claudio.Pérez@statcan.ca; 613-951-1733) travaille à la Division des industries de service à Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6.

Source des données

Les données proviennent du premier cycle de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), réalisée de septembre 2000 à octobre 2001². Toutes les estimations sont fondées sur les données les plus récentes disponibles concernant les personnes qui ont été le passager d'un conducteur donnant l'impression d'avoir trop bu.

L'ESCC est une enquête générale sur la santé qui couvre la population à domicile de 12 ans et plus. L'enquête exclut de son champ d'observation les résidents des réserves indiennes ainsi que ceux des bases des Forces canadiennes et de certaines régions éloignées. Au premier cycle, le taux global de réponse était de 85 %; la taille totale de l'échantillon était de 131 535.

Le calcul de la variance tant des estimations que des écarts entre les estimations a été fait selon la méthode du *bootstrap*, laquelle tient compte du plan d'échantillonnage complexe de l'enquête^{3,4}.

Références

1. Gouvernement de l'Ontario, Graduating Licensing, Ministry of Transportation, disponible à : <http://www.mto.gov.on.ca/english/dand/driver/gradu/index.html>, site consulté le 10 septembre 2004.
2. Y. Béland, « Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes – aperçu de la méthodologie », *Rapports sur la santé*, 13(3), 2002, p. 9-15 (Statistique Canada, n° 82-003 au catalogue).
3. J.N.K. Rao, G.F.J. Wu et K. Yue, « Quelques travaux récents sur les méthodes de rééchantillonnage applicables aux enquêtes complexes », *Techniques d'enquête*, 18(2), 1992, p. 225-234 (Statistique Canada, n° 12-001 au catalogue).
4. K.F. Rust et J.N.K. Rao, « Variance estimation for complex surveys using replication techniques », *Statistical Methods in Medical Research*, 5, 1996, p. 281-310.

Questions

La présente analyse porte sur l'information provenant du module intitulé « La conduite automobile et la consommation d'alcool » de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) de 2000-2001. Ce module optionnel a été inclus à la demande de toutes les régions sociosanitaires des provinces suivantes : Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Québec, Ontario, Alberta et Colombie-Britannique. Pour repérer les *passagers d'un conducteur en état d'ivresse*, on a demandé aux résidents de ces provinces : « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été le passager dans une voiture dont le conducteur avait trop bu? »

L'ESCC fournit des renseignements sur plusieurs aspects du *comportement à risque*. Des questions sur la consommation d'alcool et l'usage du tabac ont été posées à tous les participants à l'enquête. Ceux qui ont déclaré qu'ils fumaient des cigarettes tous les jours ou à l'occasion ont été considérés comme étant des *fumeurs*. Pour les personnes qui ont répondu affirmativement à la question « Au cours des 12 derniers mois, est-ce que vous avez bu un verre de bière, de vin, de spiritueux ou de toute autre boisson alcoolisée? », on a déterminé la *consommation quotidienne d'alcool* moyenne. Les personnes qui ont dit avoir consommé de l'alcool au cours des 12 derniers mois se sont vu demander : « Au cours des 12 derniers mois, combien de fois avez-vous bu cinq verres ou plus d'alcool à une même occasion? ».

Pour évaluer la *dépendance à l'égard de l'alcool*, plusieurs autres questions ont été posées aux personnes qui ont déclaré avoir consommé cinq verres ou plus d'alcool à une même occasion au moins une fois par mois l'année précédente. « Au cours des 12 derniers mois, ...

- vous êtes-vous enivré(e) ou soûlé(e) ou avez-vous souffert des excès d'alcool (mal à la tête, langue pâteuse ou mal au cœur) pendant que vous étiez au travail ou à l'école ou que vous preniez soin des enfants? »
- vous est-il déjà arrivé d'être ivre ou soûlé(e) ou de souffrir d'excès d'alcool dans une situation qui augmentait vos chances de vous blesser? (Par exemple conduire un bateau, utiliser des armes, traverser dans la circulation ou lors d'une activité sportive) »
- avez-vous éprouvé des difficultés affectives ou psychologiques résultant de la consommation d'alcool, par exemple, vous êtes-vous senti(e) désintéressé(e) des choses en général, déprimé(e) ou soupçonneux(se) à l'égard d'autres personnes? »
- avez-vous éprouvé un désir ou un besoin tellement grand de consommer de l'alcool que vous n'avez pu y résister ou que vous ne pouviez penser à rien d'autre? »
- y a-t-il eu une période d'un mois ou plus où vous avez passé beaucoup de temps à vous enivrer ou à souffrir d'excès d'alcool? »
- avez-vous déjà bu beaucoup plus ou avez-vous bu pendant une période plus longue que vous n'en aviez l'intention? »
- vous est-il arrivé de constater que vous deviez consommer plus d'alcool que d'habitude pour ressentir le même effet ou que la consommation de la même quantité avait moins d'effet qu'auparavant? »

Les personnes de 15 à 59 ans de l'Île-du-Prince-Édouard, de l'Ontario et de l'Alberta se sont vu poser plusieurs questions sur le *comportement sexuel*, en commençant par « Avez-vous déjà eu des rapports sexuels? ». Ceux et celles qui avaient eu plus de deux partenaires sexuels au cours de l'année précédente ont été interrogés sur la durée des relations et sur l'utilisation de condoms. Aux personnes qui ont déclaré avoir eu une relation de moins de 12 mois avec un partenaire, on a également posé une question sur la fréquence de l'utilisation de condoms.

Les participants à l'enquête se sont en outre vu demander s'ils étaient titulaires d'un permis de conduire valide pour véhicule automobile (voiture, camionnette, camion ou motocyclette). Dans l'affirmative, ils devaient préciser s'ils sortaient parfois avec des amis ou des membres de leur famille tout en ayant eux-mêmes l'intention de consommer de l'alcool. En pareil cas, on demandait s'ils avaient pris des dispositions pour nommer un *conducteur désigné*.